

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2018

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS
Anne-Lucie WACK, Présidente	
Alain DEREY, Directeur	
COLLÈGE « ENSEIGNANTS » Jane COULON Daniel DELGADO Frédérique VILLEMUR	
COLLÈGE « PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES » Dominique TRIAIRE	COLLÈGE « PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES » Agnès JULLIAN Bérengère PY Laurent ROTURIER, [procuration Anne-Lucie WACK] Anne-Françoise ZATTARA-GROS [procuration J. COULON]
COLLÈGE « ADMINISTRATIFS » Sandrine CHIARAVIGLIO Simon VANHELST	COLLÈGE « ADMINISTRATIFS » Yann FRITZ [procuration Simon VANHELST]
COLLÈGE « ÉTUDIANTS » Michel MATIVAL Sibylle THUBERT Zakaria TOUIL	COLLÈGE « ÉTUDIANTS » Raphael MARIN Solal RODRIGUEZ [procuration Michel MATIVAL] Lucas VIGNOUD [procuration Sibylle THUBERT]
INVITÉS PERMANENTS Jacques BRION, directeur des études et de la pédagogie Pierre ROSIER, directeur antenne La Réunion Lisette VIEIRA, directrice administrative et financière	
MEMBRE DE DROIT SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE Pascal DAUVILLIERS, agent comptable de l'ENSAM	MEMBRE DE DROIT SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE Marc ALARÇON, contrôleur budgétaire en Région
	<b>ABSENTS</b>
	COLLÈGE « ENSEIGNANTS » Hassan AIT HADDOU Jean-Paul LAURENT Laurent VIALA

# 1 | AVIS DU CA SUR LE RENOUVELLEMENT D'ALAIN DEREY À LA DIRECTION DE L'ENSAM

---

Anne-Lucie WACK porte à la connaissance des administrateurs qu'Alain DEREY et elle-même ont été reçu au ministère de la culture pour un entretien relatif au renouvellement du directeur de l'ENSAM. Présidé par Agnès Vince, directrice de l'architecture, chacun s'est entretenu sur le bilan et les perspectives présentés par le directeur actuel (cf. annexe 1). La présidente a donné son avis.

Elle précise que l'avis demandé en CA pour le renouvellement du directeur est une procédure habituelle.

Elle rappelle la procédure. Alain DEREY interviendra sur sa candidature puis une série de questions pourront lui être posées, à l'issue desquelles il sera invité à quitter la séance afin de laisser les administrateurs s'entretenir entre eux. Puis il sera procédé au vote organisé à bulletin secret, puis au dépouillement. Les résultats du vote seront annoncés par Anne-Lucie WACK en présence de tous les administrateurs et d'Alain DEREY.

Elle donne la parole à Alain DEREY.

Alain DEREY remercie la présidente et rappelle la note qui a été adressée aux administrateurs dans le cadre de la préparation de ce conseil d'administration. Il porte à la connaissance des administrateurs que suite aux entretiens au ministère de la culture, un avis favorable a été rendu par le comité de sélection sur son renouvellement à la direction de l'ENSAM. Il a souhaité axer son propos sur la partie bilan. En effet, pour lui, le renouvellement d'un directeur se fait sur les choses qui ont été réalisées encore plus que sur les perspectives. Il rappelle le calendrier extrêmement chargé dès la rentrée avec l'organisation des élections pour la mise en place des instances statutaires conformément aux nouveaux décrets :

- 1) élections relatives au conseil d'administration,
- 2) élections relatives au conseil pédagogique et scientifique ; commission des formations et de la vie étudiante et commission de la recherche.

La fin d'année 2018 sera également l'occasion d'organiser les élections professionnelles relatives à la représentation des personnels dans les instances ou les commissions consultatives :

- Comité Technique (CT) et Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) d'établissement,
- Comité technique commun des ENSA,
- Commissions Administratives et Paritaires (CAP),
- Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les agents non titulaires (ministère de la culture).

Les nouvelles instances (CA et CPS) seront l'occasion de travailler de manière différente, avec un lien renforcé avec l'enseignement supérieur et une place plus forte, notamment de la Recherche, dont il souhaite faire un point particulier. Il reste persuadé qu'une recherche dans les écoles d'architecture qui ne passerait, pour l'essentiel, que par les enseignements annexes serait une erreur ou du moins qu'il s'agirait d'un manque. Les enseignants, particulièrement en architecture, en ont une claire conscience et c'est pourquoi ils ont souhaité monter un Groupe de Recherche Formation qui va permettre de réduire la fracture entre les tenants d'une recherche plus académique et ceux qui sont dans une recherche plus pratique. L'objectif est de les faire travailler ensemble dans l'intérêt de l'école.

Un autre point important, est la préparation des nouvelles évaluations du Haut Conseil d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur au titre de la gouvernance, des formations et de la Recherche qui auront lieu aux alentours du mois de juin 2019. Ces évaluations permettent de montrer comment l'établissement peut être portée par une ambition affichée et commune.

Enfin, il ne peut pas conclure sans évoquer la place faite à l'antenne de La Réunion. Il a considéré, dès son arrivée, avec Pierre ROSIER le directeur, que le fait d'avoir mis en place une antenne en Outre-Mer pouvait être une force mais impliquait des obligations presque morales, qui n'ont pas été totalement tenues. Il était nécessaire de donner une place la plus large possible à l'antenne en le transformant en établissement de plein exercice. Il s'agit aussi de reconnaître l'expertise française en matière de formation des architectes et d'accueillir des ressortissants étrangers de la zone Océan Indien. C'est une vraie ambition.

Tout ce travail, c'est aussi le fruit d'un travail d'équipe, avec la Présidente, dont la présence a largement contribué à l'ouverture de l'ENSAM, mais aussi avec les équipes enseignantes, dont le travail est d'une très grande diversité, avec parfois malheureusement des malentendus. Il souhaite conclure en parlant de l'équipe administrative, qui a souvent le sentiment qu'on ne la prend pas suffisamment en compte, ce qui n'est pas le cas et il souhaite le dire clairement, avec là aussi des talents très diversifiés. Chacun a une fonction déterminée et permet de faire avancer les choses. L'équipe de direction a essayé de mettre en place de nouveaux organigrammes qui permettent une meilleure répartition de la charge de travail, ce qui n'est pas toujours évident.

Pour finir, puisque Jacques BRION quitte son poste de directeur des études pour reprendre sa place au sein de l'enseignement, il souhaite le remercier publiquement car sa présence a été un élément extrêmement positif, même si il a pu être critiqué, ce qui est inévitable quand on souhaite « faire bouger les lignes ».

L'ENSAM est un établissement qui se porte bien que ce soit au niveau budgétaire et comptable ou au niveau de la dynamique des projets.

Il remercie les administrateurs pour leur attention et se tient à leur disposition pour répondre à aux questions.

Pierre ROSIER porte à la connaissance des administrateurs qu'ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec Alain DEREY lors de son déplacement il y a quelques jours à La Réunion pour participer à la première cérémonie de diplôme et pour la formation HMONP. En effet, il confirme la forte dépendance de l'antenne à l'égard de l'ENSAM et la difficulté de gérer un établissement à distance. Il remercie le directeur pour son action en faveur de l'autonomie de l'antenne, action qui a été menée dès sa prise de fonction.

Dominique TRIAIRE souhaiterait savoir quand le prochain comité HCERES doit arriver.

Alain DEREY répond que ce serait aux alentours de juin 2019.

Dominique TRIAIRE s'interroge sur une information prévenant qu'ils arriveraient plus tôt.

Anne-Lucie WACK répond qu'effectivement une réunion est prévue fin septembre au HCERES à Paris afin de présenter aux établissements supérieurs le calendrier et le déroulement de ces évaluations.

Frédérique VILLEMUR a compris qu'il y aurait donc une double évaluation, recherche et gouvernance.

Alain DEREY précise que d'un côté il y aura une évaluation sur les laboratoires de recherche et de l'autre, une évaluation relative aux établissements (gouvernance) et aux formations qui seront faites à la même période.

Anne-Lucie WACK s'interroge sur l'évaluation de l'antenne à La Réunion.

Pierre ROSIER porte à la connaissance des administrateurs qu'ils ont demandé à l'université de La Réunion de bien vouloir intégrer l'antenne dans la vague E pour une évaluation courant 2019.

Simon VANHELST rappelle qu'une lettre de mission accompagnait l'arrivée d'Alain DEREY dans laquelle figuraient peu d'objectifs. Comme il n'y a apparemment pas de questions du côté des enseignants et des étudiants, il va donc se focaliser sur les sujets qui impactent directement l'administration. Cette lettre de mission précisait que « le directeur est habilité à garantir le respect, les dispositions règlementaires et législatives, ainsi que la santé et la sécurité au travail. » La situation à l'arrivée d'Alain DEREY était plutôt défavorable mais pour autant on ne peut pas dire que la situation ait progressé, elle s'est même dégradée. C'est notamment un problème qui a été soulevé par l'AMETRA qui a souligné un certain nombre de cas de souffrance au travail. Quels engagements peut-il y avoir sur ce sujet ? Aujourd'hui, le personnel constate qu'il n'y a pas de résultat sur ce point et il espère qu'il y en aura dans le cadre du renouvellement du directeur.

Alain DEREY précise qu'une lettre lui a été adressée par le médecin de prévention qui fait état de certains cas, dont bien sûr, il ne parlera puisque cela relève d'un caractère confidentiel. On sait que l'ENSAM est un établissement fragile qui a subi des crises. Il a répondu au médecin de prévention et s'est entretenu avec lui. Ils se sont mis d'accord pour organiser un audit qui sera conduit par une structure extérieure de telle sorte qu'elle puisse nous aider à mettre en place certaines préconisations. Depuis son arrivée, il a le sentiment que des avancées peuvent être notées, il n'est pas d'accord sur le fait de dire qu'il n'y en a pas eu ou que la situation soit pire. Il y a des situations personnelles particulières, et il pense qu'un audit sera de nature à définir les problèmes et à trouver des solutions.

Simon VANHLEST aborde la santé financière de l'école, qui au travers des présentations budgétaires et des comptes financiers est plutôt satisfaisante. Il rappelle, qu'à de nombreuses reprises, la direction a affiché une politique ambitieuse pour l'établissement par le développement de certains grands projets comme l'incubateur. Toutefois dans un contexte de limitation ou de réduction des fonds publics, Il se demande dans quelle mesure on n'est pas arrivé au plafond de compétences et de capacités de l'établissement, et si on n'a pas atteint les limites de nos moyens humains et financiers. Y a-t-il, dans l'avenir, une stratégie pour prendre à la fois la mesure et l'équilibre entre ces évaluations et les moyens existants.

Alain DEREY précise que la politique qui est mise en œuvre tient compte de cela. Si on regarde l'augmentation de la masse salariale et les recrutements opérés, on constate l'existence de nouvelles fonctions qui couvrent les nouveaux besoins. Ne pas avoir d'ambition pour une école et ne pas contribuer à sa modernisation en termes d'aménagement des locaux, de confort du personnel, de nouveaux outils d'enseignement pour une pédagogie qui soit mieux adaptée, s'est prendre le risque d'une régression. Il donne cependant raison à Simon VANHLEST sur la vigilance dont on doit faire preuve. En effet, si on ne donne pas la possibilité au personnel de se former, par exemple, et c'est un point important sur lequel l'école devra encore progresser, on ne pourra pas répondre à la polyvalence qui est de plus en plus demandée ainsi qu'à la mobilité interne.

Il faut noter également selon lui, que la mobilité à l'ENSAM est favorisée que ce soit en interne ou en externe, et dans tous les domaines, que ce soit après la réussite d'un concours, par exemple. Comparée à d'autres ENSA, celle de Montpellier semble plutôt efficace.

De plus, il tient à souligner que les dépenses en terme de masse salariale ont été régulées grâce à l'augmentation des recettes de l'école alors même que les subventions ministérielles ont plutôt stagnées.

C'est pour cela qu'il remercie encore Jacques BRION d'avoir accepté de l'accompagner pour rencontrer des élus afin de leur présenter l'ENSAM comme un véritable outil à leur disposition, ce qui a donné lieu à la commande de certaines études bénéfiques pour la formation de nos étudiants puisque cela les confrontent directement à leur métier d'architecte, et qui en plus, ont permis d'augmenter les recettes de l'école.

Michel MATIVAL souhaiterait savoir si le directeur est prêt à s'engager sur un point très particulier. Il pense qu'aujourd'hui, les étudiants ont le sentiment qu'on n'enseigne plus l'architecture dans les écoles. La formation des étudiants dans les écoles doit être requalifiée. Il faudrait réfléchir également sur la mise en place d'un nouveau parcours de formation donnant la possibilité à des étudiants qui ne souhaitent pas s'engager dans un master, puissent continuer dans une autre école. Il porte à la connaissance des administrateurs que ces mesures seront discutées par le CNESERAC, nouvellement élu, afin de favoriser ce projet. Il souhaiterait savoir si l'ENSA de Montpellier allait accompagner cette démarche ou si elle allait l'esquiver.

Alain DEREY répond que Michel MATIVAL met le doigt sur un sujet extrêmement sensible, qui relève d'un côté d'une forme de pudeur, et de l'autre d'un courage non assumé. Personne n'ira dire que dans une école, les étudiants n'ont pas leur place, même les « mauvais », à supposer qu'il y en ait. Ceci dit, si on se reporte quatre ans en arrière, les premières choses qu'il a mises en place ont été de faire des conventions avec les IUT, avec les BTS pour justement permettre des orientations en cours de cursus. Il faut se rendre à l'évidence tous les étudiants qui entrent à l'ENSAM, n'en sortent pas avec le diplôme.

Anne-Lucie WACK souhaite savoir si le taux d'échec est important à l'ENSAM.

Alain DEREY répond qu'il est difficile de répondre. Les statistiques du ministère se basent sur la réussite des étudiants après un cycle ou par rapport au nombre d'inscriptions dans leur formation. C'est vrai jusqu'à la licence mais cela se complique en master. La tendance des étudiants est de faire un cursus à la carte et de rallonger le temps des études.

Anne-Lucie WACK pose la question du devenir des étudiants en situation d'échec à bac + 3 ? C'est la question que pose Michel MATIVAL sur la possibilité de créer un diplôme à bac + 3.

Michel MATIVAL confirme l'intérêt pour ces étudiants de requalifier la licence pour leur permettre de travailler dans une agence, par exemple.

Anne-Lucie WACK souhaiterait savoir s'il y a une réflexion des ENSA sur ce sujet.

Alain DEREY répond que les avis sont disparates.

Anne-Lucie WACK porte à la connaissance des administrateurs que c'est une vraie réflexion au niveau de la CGE, avec les écoles « postbac » et le niveau de sortie à bac + 3 qui pourrait permettre une insertion professionnelle d'où la demande d'avoir un grade de licence sur des formations de type bachelor. Ceci est un sujet sensible avec les universités, mais elle tient à préciser que la demande des écoles ne porte pas sur la délivrance du diplôme national de Licence, mais sur l'obtention du grade de licence pour des diplômes d'établissements permettant une insertion professionnelle à bac + 3, et qui va dans l'intérêt de l'étudiant.

Dominique TRIAIRE rajoute que c'est l'intitulé même de la licence professionnelle. Anne-Lucie Wack répond que la Licence pro et un diplôme en un an au niveau L3, alors que ce qu'elle évoque concerne des formations sur 3 ans après le bac.

Alain DEREY confirme qu'il y a bien une stratégie d'accompagner un étudiant en situation d'échec en lui proposant une voie parallèle afin qu'il ne puisse pas avoir l'impression d'avoir perdu son temps. Mais ce moyen reste très limité car si l'étudiant ne le souhaite pas, on ne peut pas l'y forcer. La réflexion menée par l'équipe de direction est sur la possibilité de mettre en place une licence professionnelle. Le problème c'est que les licences professionnelles sont dispensées à l'université, sous une forme totalement différente.

Il précise que sur le système des dérogations pour faire une année supplémentaire, l'ENSAM est de plus en plus vigilante pour maîtriser le nombre de dérogations accordées. En effet, la tendance actuelle, et au risque de déplaire à certains enseignants, c'est que les enseignants ne mettent pas l'administration dans une situation confortable de part la disparité des notes données à un même étudiant par l'équipe enseignante. Par exemple, un étudiant avec des notes générales très faibles, se retrouve avec une note de mémoire largement supérieure ou égale à 10. On ne comprend plus l'évaluation faite par le corps enseignant au niveau d'un étudiant. De plus, un autre problème est soulevé, et c'est un point dont les nouvelles instances devront se saisir pour changer les choses, le règlement des études permet aux étudiants un parcours à la carte, et c'est normal que les étudiants le fassent. En effet, les étudiants font un calcul d'intérêt en privilégiant certains enseignements au détriment des autres et étendent ainsi la durée de leurs master. C'est ce qui explique, entre autre, le taux d'échec quant à la réussite des étudiants en master sur 2 ans par exemple.

Michel MATIVAL revient sur cette notion de parcours à la carte, il pense plutôt que l'étudiant veut se donner la possibilité tester des affinités pour orienter son parcours.

Chaque personne est différente et il pense qu'un étudiant par rapport à un autre n'a pas le même profil, mais chacun doit avoir une formation adaptée à chaque personnalité. Il aimerait bien que les écoles, et en particulier, l'ENSA de Montpellier puisse être le fer de lance de ce sujet.

Anne-Lucie WACK confirme que c'est un sujet important qui pourrait être traité d'une manière plus collective par l'ensemble des ENSA, néanmoins, l'école de Montpellier peut porter cette idée et elle pense que c'est un vrai besoin.

Alain DEREY pense que la parole étudiante prendra tout son sens dans le cadre des nouvelles instances, car certains des étudiants qui y siégeront, siégeront également dans les instances nationales, ce qui aura un tout autre poids. La parole étudiante devra être prise en compte dans le cadre d'une discussion d'ensemble. Ce sont des interlocuteurs capables de relayer une expérience et une conduite d'intérêt qui soit autre que le calcul d'intérêt. La réforme de ce point de vue là est importante et elle permettra de se pencher véritablement sur des problèmes qui sont plus de l'ordre du vécu par les étudiants qu'ils ne le sont ressentis par les enseignants. Mais tout cela doit rester dans le cadre d'un dialogue.

Dominique TRIAIRE souhaiterait savoir si l'étudiant qui allonge son cursus perd sa bourse ?

Alain DEREY répond qu'il prend des risques.

Dominique TRIAIRE confirme que le ministère voit vraiment à la baisse, notamment au niveau du doctorat, ils sont de plus en plus stricts sur les trois années.

Frédérique VILLEMUR souhaiterait aborder la question de la formation continue, elle s'est rendue compte que le fait de les accueillir sur un même rythme, soutenu et de partager avec les étudiants de la formation initiale est honorable mais pose quand même des questions matérielles compliquées quand on arrive à la gestion des studios. Ce sont des personnes qui sont en exercice professionnel et qui doivent suivre la régularité d'un studio parmi nos étudiants sur des rythmes qui fonctionnent mal. Comment peut on régler cela sachant que c'est une vraie question au-delà de l'intérêt de cette formation à l'ENSAM ?

Alain DEREY répond qu'il convient peut-être de poser la question différemment : Est ce que la formation continue va être développée dans l'établissement, est ce qu'elle a un intérêt par rapport à une formation initiale, comment faire en sorte que les deux coïncident ? La formation continue est quelque chose de toujours très compliquée et il y a beaucoup d'écoles qui n'arrivent pas à mettre en place les politiques et les programmes de formation continue car cela peut créer une sorte de déséquilibre avec la formation initiale. La formation continue était déjà en place à son arrivée, elle fonctionne bien et il s'est efforcé de la renforcer. Ce renforcement a été fait de manière positive car aucune des formations post-diplôme ne se fait indépendamment de la formation continue. Le problème de la formation continue au regard de la formation initiale est permanent puisqu'il s'agit de personnes qui reprennent leurs études tout en étant en exerçant leur métier et qui ne sont pas aussi disponibles que les étudiants inscrits en formation initiale [en fait ils viennent une semaine tous les mois] Et puis, comme c'est une formation qui n'est pas dispensée dans toutes les écoles, ce sont des personnes qui viennent de différents horizons. Pour eux c'est un investissement considérable, souvent y compris par rapport à leur vie de famille. Les échecs sont très faibles. C'est un problème qu'on aura toujours du mal à résoudre.

Jacques BRION rajoute que cette réflexion peut intervenir dans le cadre de la prochaine commission des formations et de la vie étudiante.

Frédérique VILLEMUR est d'accord sur le fait que c'est un chantier encore ouvert.

Anne-Lucie WACK remercie Alain DEREY et l'invite à quitter la pièce afin de permettre aux administrateurs de pouvoir débattre et de voter par bulletin secret.

A l'issue des discussions, Anne-Lucie WACK demande aux administrateurs de procéder au vote :

- 15 votants
- 15 suffrages exprimés (dont 2 à La Réunion). Les résultats de l'antenne ont été envoyés par SMS à Valérie RUIZ.

Anne-Lucie WACK porte à la connaissance des administrateurs le résultat du vote :

---

**VOTE FAVORABLE : 11 DÉFAVORABLES : 4 BLANC/NUL : 0**

---

Anne-Lucie WACK invite Alain DEREY à revenir et l'informe du résultat du vote.

Alain DEREY remercie l'ensemble des administrateurs.

## 2 | APPROBATION DU PV DU 15 MARS 2018.

---

Anne-Lucie WACK interroge les administrateurs sur d'éventuelles corrections ou modifications à apporter sur le procès-verbal. Ils répondent par la négative.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le PV de la réunion du 15 mars 2018.

---

**VOTE**      **POUR : UNANIMITÉ**      **CONTRE : 0**      **ABSTENTION : 0**

---

## 3 | AFFAIRES FINANCIÈRES.

---

### DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

#### 3.1 Approbation du budget rectificatif 1/2018 : Lisette VIEIRA

Lisette VIEIRA présente la note de l'ordonnateur distribuée en séance et annexée au présent compte-rendu. Elle porte à la connaissance des administrateurs que ce BR1 porte sur l'actualisation des dépenses et des recettes. Concernant les recettes, il s'agit des aides à la mobilité étudiante pour le 1<sup>er</sup> semestre. Pour les dépenses, il s'agit de mettre l'accent sur l'investissement pour lequel il y a un important besoin en matériel qui a été recensé depuis son arrivée. Un document de synthèse est présenté en page 4.

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 55 + 4 surnombres ETP sous plafond et 6 ETP hors plafond
- 55 + 4 surnombres ETPT sous plafond et 5,50 ETPT hors plafond
- 4 436 932,84 € d'autorisations d'engagement dont :
  - o 2 345 245,95 € personnel
  - o 1 296 410,47 € fonctionnement
  - o 288 920,00 € intervention
  - o 506 356,42 € investissement
- 4 461 384,16 € de crédits de paiement dont :
  - o 2 345 245,95 € personnel
  - o 1 320 861,79 € fonctionnement
  - o 288 920,00 € intervention
  - o 506 356,42 € investissement
  - o - 441 618,76 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 436 618,76 € de variation de trésorerie
- - 227 762,34 € de résultat patrimonial
- - 83 762,34 € de capacité d'autofinancement
- - 455 118,76 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Pascal DAUVILLIERS souhaite rappeler que ce BR1 est un BR1 d'ajustement qui n'impacte pas le fonctionnement. Il précise que l'excédent de trésorerie qui avait été constaté dans le cadre de l'examen du compte financier a été arrêté en février 2018. Ce BR1 rentre dans le plan de trésorerie sans trop impacter le fonctionnement de l'établissement. Il porte à la connaissance des administrateurs qu'un pré CA a été organisé avec le contrôleur budgétaire en région afin de lui présenter ce BR1. Ce dernier a insisté sur les progrès à accomplir quant à l'évaluation des restes à payer qui permet de suivre les engagements de l'école. Un plan d'actions va être mis en place sur le sujet.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le budget rectificatif 1/2018 :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

## DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### 3.2 **Approbation des nouveaux barèmes de nuitée concernant les conférenciers invités ainsi que ceux appliqués pour l'antenne de La Réunion : Lisette VIEIRA**

Lisette VIEIRA porte à la connaissance des administrateurs que dans le cadre des frais de mission, le Conseil d'Administration avait voté en 2011 une délibération relative à la fixation d'un plafond de 110 euros pour le remboursement des nuitées en métropole.

En raison de l'ancienneté de cette délibération et de l'imprécision de son périmètre d'application, il est proposé au Conseil d'Administration une nouvelle délibération permettant la fixation d'une autorisation de dépassement du plafond réglementaire des nuitées dans des conditions plus précises.

Pierre Rosier, directeur de l'antenne, rappelle que dans le cadre des EPOI, un accord avait été obtenu pour relever le seuil. Les problèmes de tarif sont inadaptés pour La Réunion et nous avons pu le constater de nouveau lors du déplacement du directeur et de l'enseignant pour les diplômés de PFE.

Anne-Lucie WACK est assez surprise des plafonds extrêmement bas concernant, par exemple l'hébergement sur Paris.

Pascal DAUVILLIERS porte à la connaissance des administrateurs que l'État est en train de revaloriser ces taux. Il demande que soit rajouté le paragraphe suivant :

Sur le fondement de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006, le conseil d'administration a la possibilité de permettre un remboursement au-delà des taux interministériels. Dans ce cas, le remboursement s'effectue aux frais réels ou pour le montant plafonné si les frais réels sont supérieurs.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les nouveaux barèmes de nuitée concernant les conférenciers invités ainsi que ceux appliqués pour l'antenne de La Réunion :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

## DIRECTION DES ÉTUDES – Bureau des relations internationales

### 3.3 **Approbation des principes de répartition des subventions pour les mobilités internationales 2018/2019 : Jacques BRION.**

Jacques BRION porte à la connaissance des administrateurs que la Région Occitanie modifie la manière de répartir les mobilités internationales. En effet, la Région ne versera plus la dotation aux établissements car elle a mis en place une plateforme où chaque candidat devra individuellement demander sa bourse à la mobilité qui, et c'est une nouveauté aussi, ne peut être cumulable avec une bourse ERASMUS.

Par conséquent, le bureau des relations internationales a dû recalculer la répartition des subventions afin d'éviter une trop grande disparité. Il est proposé aux administrateurs que les étudiants boursiers candidats à la bourse régionale Occitanie soient privilégiés. Les autres candidats se verront affecter le taux le plus haut (3 groupes en fonction des destinations) afin qu'ils puissent bénéficier également d'une bourse conséquente pour le départ.

De plus, la Région prévoit de verser 80 % de sa dotation aux candidats boursiers et les 20 % qui restent seront versés aux établissements pour les autres candidats aux alentours du mois d'octobre. Après calcul, la dotation devrait s'articuler autour de 15 000 € contre les 70 000 € versés auparavant.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les principes de répartition des subventions pour les mobilités internationales 2018/2019 annexés au présent compte-rendu :

---

VOTE            POUR : **UNANIMITÉ**            CONTRE :            ABSTENTION :

---

## 3 | AFFAIRES FINANCIÈRES

---

### DIRECTION DES ÉTUDES – Bureau de la professionnalisation

#### 3.4 Approbation des droits d'inscription DPEA « Management des projets urbains » et Mastère spécialisé « Architecture et patrimoine contemporain » : Jacques BRION.

Tarifs pour les étudiants inscrits en 2017-2018 en formation post-diplômes ayant le semestre 3 à suivre :

FORMATION	TARIFS	RÉGIME
<b>MS Architecture et Patrimoine contemporain</b> Semestre 3	1 200 euros	<b>Formation initiale au titre de la continuité des études</b> Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2016/2017 ou 2017/2018
	1 200 euros	<b>Formation continue individuelle</b> [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	1 800 euros	<b>Formation Continue</b> [Totalement financée par un organisme] - Vous êtes salarié avec prise en charge totale
<b>DPEA Management des projets urbains durables</b> Semestre 3	1 100 euros	<b>Formation initiale au titre de la continuité des études</b> Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2016/2017 ou 2017/2018
	1 100 euros	<b>Formation continue individuelle</b> [Autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement] - Vous êtes auto entrepreneur avec prise en charge partielle - Vous êtes demandeur d'emploi - Vous êtes salarié ou travailleur non salarié sans prise en charge du coût de la formation
	1 800 euros	<b>Formation Continue</b> [Totalement financée par un organisme] - Vous êtes salarié avec prise en charge totale

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les droits d'inscription pour les étudiants inscrits en 2017/2018 en formation post-diplôme ayant le S3 à suivre selon le tableau joint au présent compte-rendu :

---

VOTE            POUR : **UNANIMITÉ**            CONTRE :            ABSTENTION :

---



## DIRECTION DES ÉTUDES – Bureau de la professionnalisation

### 3.5 Approbation pour l'organisation d'un séminaire de travail MOOC / Mécanique des structures 1: Alain DEREY.

L'ENSAM s'est engagée au côté de trois autres écoles du réseau ENSA (Rouen, Lille et Grenoble) à mettre en place, à titre expérimental, dans le champ de l'enseignement de la structure, un MOOC [massive open online course].

Avec le soutien du Ministère (DGP et SG), l'ENSAM porte un projet pédagogique innovant qui constituera l'expérimentation d'un premier MOOC pour les ENSA. Ce MOOC devra faciliter l'intégration du numérique dans l'enseignement de l'architecture.

Le MOOC « Mécanique des Structures » dont la conception collaborative est presque achevée, est entré en phase de réalisation depuis mai 2018. Le mot « collaboratif » signifie que chaque séquence (il y en a 6) prise en charge par un enseignant est relue, commentée par les autres. D'ordinaire dans un travail d'édition faisant appel à plusieurs contributeurs, chacun apporte sa part sans se mêler de celle des autres. Cette volonté de croiser les approches, les styles pédagogiques des enseignants est une des originalités du MOOC, mais elle prend du temps car les 4 concepteurs sont à Rouen, Grenoble, Lille et Montpellier !

Concrètement cela signifie que les cours fournis par les 4 enseignants de STA à l'origine du projet seront scénarisés, illustrés, enrichis de documents multimédia (animations, manipulations ou maquettes filmées) pour le 6 juillet. Pour valider la cohérence générale des séquences du MOOC, travailler ensemble sur une relecture des scripts, visionner le teaser réalisé, donner les dernières modifications nécessaires aux séquences intégrées en septembre puis présentées en novembre sur la plateforme de MOOC FUN l'équipe a besoin d'une pause temporelle importante. Il faut relire, visionner et valider.

L'équipe de conception se réunira dans un premier temps pour une soirée commune et une journée au Domaine de l'Auberge du Cèdre à Lauret qui offre une formule de séminaire mettant à disposition une salle avec vidéoprojecteur et un hébergement d'un coût abordable.

La deuxième partie du séminaire, le vendredi matin, sera localisée à l'ENSAM et permettra de rencontrer la direction des études, les différents interlocuteurs du MOOC au sein de l'école et de tourner quelques plans vidéos avec les enseignants.

Le programme du séminaire est le suivant :

#### Journée du 12 juillet

- 8h30- Visionnage du teaser. Commentaires, propositions.
- 9H- Etat des lieux des séquences achevées : travail commun sur les séquences à valider
- 11h- 12h30- Scénario général du MOOC
- 14H- 15H- Animations 2D et 3D : validations des réalisations
- 15H-19h30 - Objectifs et évaluations : cohérence générale du dispositif de formation
- 21H : Dîner de travail Montpellier, hôtel à Montpellier.

#### Journée du 13 juillet

- 9h- 10h : projet de séminaire pédagogique pour novembre. Préparation.
  - 10h-11H : rencontres avec la direction et la direction des études
  - 11H-13h : Tournage de quelques plans de présentation du MOOC
- Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le recours à la prestation du séminaire par le Domaine de l'Auberge du Cèdre dont le coût est de 566,40 euros.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs l'organisation d'un séminaire de travail sur les MOOC:

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le recours à la prestation du séminaire par le Domaine de l'Auberge du Cèdre dont le coût est 566,40 euros :

---

**VOTE**            **POUR : UNANIMITÉ**            **CONTRE :**            **ABSTENTION :**

---

### **3.6 Approbation du tarif de la médecine préventive étudiante : Jacques BRION.**

Jacques BRION porte à la connaissance des administrateurs que dans le cadre de la médecine préventive étudiante effectuée par le Service Commun de Médecine de Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS) de l'université de Montpellier, l'ENSAM a une convention qui prend fin au 31 août 2018.

Dans la nouvelle convention établit pour la période 2018/2021, le tarif de la visite médicale a été porté à 30 € au lieu de 28€ auparavant.

Ce nouveau montant, a été voté par délibération du conseil d'administration de l'université de Montpellier, le **12 mars 2018**.

Les 30 € s'appliquent pour les prestations suivantes :

Un examen préventif intégrant une dimension médicale et psychologique, et éventuellement, une dimension relative à la pratique sportive, pour les étudiants de première année.

Des liens pourront être établis avec le secteur social habilité à suivre ces étudiants ;

- l'évaluation de l'état de santé et des besoins éventuels d'aménagement des études des étudiants handicapés,
- la vérification de l'état vaccinal,
- un compte rendu comportant la liste des visites effectuées.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le tarif de la médecine préventive étudiante à 30 € :

---

**VOTE**            **POUR : UNANIMITÉ**            **CONTRE :**            **ABSTENTION :**

---

## **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION BUREAU DES ÉDITIONS DE L'ESPÉROU**

### **3.7 Prix de vente d'ouvrages « Un voyage dessiné à travers l'art d'Occident»**

**20 € TTC**

Auteur : André Scobeltzine aux éditions de l'Espérou

Dans ce livre, qui est une sorte de carnet de voyage largement illustré de croquis pris sur le vif, l'auteur passe en revue quelques unes des pratiques architecturales et artistiques qui ont émergé dans les différentes sociétés qui se sont succédées en Occident, de la Préhistoire à aujourd'hui. Chemin faisant, il met en évidence les liens toujours changeants qui relient les créateurs à ceux pour lesquels ils œuvrent, aux façons de penser et de produire qui prévalaient de leur temps, et il s'interroge sur le malaise actuel qui touche aux relations entre art, architecture et société.

*André Scobeltzine a écrit des ouvrages de référence, traduits en plusieurs langues sur le rôle social de l'art et l'enseignement du dessin. Architecte, il a construit des écoles, des logements et des équipements publics. Maître assistant des écoles nationales supérieures d'architecture, il a enseigné à Strasbourg, Grenoble et Montpellier. Il anime aujourd'hui un atelier de croquis urbain, un site internet et un blog.*

Format : 165 x 245 mm

Intérieur : quadri (croquis + aquarelle)

Nombre de pages : 212

Nombre de tirages : 1 000 exemplaires

Le prix de vente au public est calculé en fonction de l'ensemble des coûts de fabrication (facture d'impression, forfait auteur...) divisé par le nombre d'exemplaires imprimés (coût de revient).

Marge brute 50 % [relatif au coût de diffusion].

Ouvrage subventionné par la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à hauteur de 4 000 €

Parution prévue : septembre 2018

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le tarif de l'ouvrage « Un voyage dessiné à travers l'art d'Occident » d'André Scobeltzine aux Éditions de l'Espérou à 20 € TTC :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

**3.8 Prix de vente d'ouvrages « Naissance de la nécropole moderne – Lecture d'un espace urbain au début du XIXe siècle à Paris »**  
**15 € TTC** Auteur : Annabelle ISZATT aux éditions de l'Espérou

La naissance de la nécropole européenne moderne, peut-elle livrer des clefs de lecture des projets contemporains ? La réflexion s'appuie sur de nombreux projets de cimetières réalisés ou non, pendant et juste après la période des Lumières, moment d'apparition de ce nouvel espace urbain. C'est un regard d'architecte qui se pose sur la dimension construite du lieu de mémoire. Les autres aspects de la nécropole ont déjà fait l'objet de travaux nourris. Il s'agit ici de resituer ce sujet dans la lignée d'expérimentations architecturales et de considérer les prémises d'un urbanisme funéraire.

D'un côté, la conception de la nécropole met en évidence une dimension universelle de la forme architecturale autour de laquelle convergent les projets de périodes différentes. D'un autre côté, il apparaît des points de divergences très marqués quant à l'expression de la place que doit avoir le cimetière dans la ville et dans la société. Ce qui est en jeu est la nécessité de penser un vocabulaire architectural sacré mais neutre, tout autant que de penser un aménagement spécifique aux nécropoles, non calqués sur celle la ville. Il en ressort des manières de penser le projet, ou autrement dit de le « composer », qui annoncent l'émergence de modèles. A cette période, trois attitudes se distinguent, la conception de : cimetière-monument, cimetière-jardin et cimetière-rationnel. Chacune s'associe à une vision de ce que doit être le cimetière, privilégiant un aspect plus qu'un autre : la mise en scène de la mémoire, de la promenade, ou le stockage funéraire. L'analyse associe le résultat graphique ainsi que les stratégies de présentation aux arguments développés par les architectes pour identifier et comprendre les projets.

*Architecte DPLG, Docteure en architecture, Annabelle Iszatt est Maître-Assistante associée à l'ENSAM en théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine. Membre du LIFAM, elle poursuit des recherches sur l'architecture et l'urbanisme funéraire après son doctorat à l'EPFL sur « Les nécropoles de Paris et sa banlieue : formation et transformation d'un espace urbain ». Depuis 2012, elle exerce dans sa propre agence d'architecture.*

Format : 170 x 240 mm

Intérieur : quadri

Nombre de pages : 136

Nombre de tirages : 300 exemplaires

Le prix de vente au public est calculé en fonction de l'ensemble des coûts de fabrication (facture d'impression, droits de reproduction...) divisé par le nombre d'exemplaires imprimés [coût de revient].

Marge brute 50 % [relatif au coût de diffusion].

Ouvrage subventionné par le Bureau de la recherche urbaine et paysagère (BRAUP) du ministère de la Culture à hauteur de 2 000 €. Parution prévue : septembre 2018

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le tarif de l'ouvrage « Naissance de la nécropole moderne – Lecture d'un espace urbain au début du XIXe siècle à Paris » d'Annabelle ISZATT aux Éditions de l'Espérou à 15 € TTC :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

Dominique TRIAIRE demande s'il ne serait pas possible d'envisager que le conseil d'administration puisse approuver un calcul plutôt que des tarifs ?

Anne-Lucie WACK pense que cela éviterait qu'on puisse faire passer ces tarifs en CA.

Alain DEREY est d'avis de maintenir ce procédé car c'est quand même une manière de communiquer sur la sortie d'un ouvrage.

Anne-WACK pense qu'on pourrait très bien avoir un cadre en amont et une fois par an faire une rétrospective des ouvrages qui sont sortis avec leur prix de vente.

Dominique TRIAIRE propose d'envoyer la méthode de calcul.

Anne-Lucie WACK propose d'adopter cette procédure à l'avenir. Les administrateurs y sont favorables.

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION BUREAU DE LA COMMUNICATION

### 3.9 Approbation des dons des produits dérivés : Alain DEREY.

Alain DEREY propose aux administrateurs d'approuver la procédure suivante en matière de dons de produits dérivés qui permettent de faire connaître l'ENSAM.

Les produits dérivés sont remis gracieusement lors de certaines occasions :

- remises de diplômes,
- à partir de 50 euros d'achat de produits dérivés ou d'ouvrages, un produit dérivé d'un montant maximal de 5 euros peut être donné,
- visites de partenaires,
- départs d'agents,
- accueil d'étudiants étrangers
- à la demande du directeur
- salons et/ou évènements ayant pour objectif de faire connaître l'école.

Les destinataires potentiels sont :

- partenaires institutionnels,
- étudiants investis dans l'école,
- nouveaux diplômés,
- étudiants étrangers,
- agents méritants.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des dons des produits dérivés de l'ENSAM :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

## LIFAM - RECHERCHE

### 3.10 Approbation des frais d'inscription des doctorants pour l'année universitaire 2018/2019 : Alain DEREY.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que l'école a pour habitude de demander aux doctorants des frais d'inscription à hauteur de 50 € qui correspondent à la part des droits de scolarité relative à l'accès à la médiathèque de l'ENSAM, ainsi qu'à la mise à disposition d'un bureau pour les doctorants. Ce montant étant resté fixe pendant 2 ans, il était proposé de le passer à 60 €.

Hors, l'arrêté sur les frais d'inscription pour l'année universitaire 2018/2019 qui a été adressé par le ministère ne correspond pas du tout à ce tarif là puisqu'il se monte à 433 €. Si on se rend conforme à cet arrêté, les doctorants devront s'acquitter des droits d'inscription à l'ENSAM mais aussi à l'université où le montant est quasi similaire.

L'ENSAM a donc deux possibilités :

- soit elle trouve un moyen avec l'université pour que les doctorants n'aient pas à régler deux fois leurs droits d'inscription,
- soit on maintient les 60 €,
- soit l'ENSAM conventionne avec les autres universités pour que les doctorants règlent leurs droits d'inscription à l'ENSAM qui reversera ensuite.

Alain DEREY propose qu'Hélène KLUNDER, dans le cadre de ses missions, prenne contact avec l'université pour évaluer les possibilités de partenariats afin que les doctorants puissent choisir dans quel établissement ils souhaitent s'acquitter de leurs frais d'inscription.

Hélène KLUNDER porte à la connaissance des administrateurs que si les doctorants aujourd'hui doivent s'acquitter de leurs frais d'inscription à l'université c'est parce que l'ENSAM ne leur délivre aucune formation.

Dominique TRIAIRE rajoute que dans le cadre du nouveau groupe de recherche HIT LAB, il pourrait être susceptible de pouvoir délivrer une formation aux doctorants qui devront valider des crédits de formation afin de pouvoir soutenir leurs thèses.

Alain DEREY répond que le groupe de recherche doit être habilité, cela sera donc envisageable l'année prochaine.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les frais d'inscription des doctorants pour l'année universitaire 2018/2019 à 60 € dans l'attente du retour d'Hélène KLUNDER sur les possibilités de partenariat avec l'université :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

## LIFAM - RECHERCHE

### **3.11 Approbation corrective des tarifs d'inscription au colloque international « HAVID2018 – Habiter aujourd'hui : de la ville intelligente à la ville durable » : Hassan AIT HADDOU.**

Alain DEREY porte à la connaissance que le LIFAM a donc organisé un colloque pour lequel des tarifs d'inscription ont été votés lors d'un précédent CA. Les services financiers se sont rendus compte, au moment des pointages des inscriptions, de quelques erreurs quant au respect de la procédure votée lors de cette réunion.

Lisette VIEIRA tient à rappeler que plusieurs réunions se sont déroulées avec le directeur du LIFAM afin de cadrer les choses en terme logistique mais aussi en terme d'inscription des recettes et des dépenses pour cette opération.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs la résolution corrective sur les tarifs d'inscription au colloque international « HAVID2018 – Habiter aujourd'hui : de la ville intelligente à la ville durable » :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 1</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

---

## ANTENNE DE LA RÉUNION

### 4.1 Approbation du calendrier universitaire 2018/2019 : Pierre

**ROSIER.**

Pierre ROSIER porte à la connaissance des administrateurs le calendrier universitaire 2018/2019 et précise que c'est une mise à jour relative aux vacances scolaires qui diffèrent de la métropole et qui ont donc des conséquences sur la fermeture de l'établissement.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le calendrier universitaire 2018/2019 de l'antenne de La Réunion.

---

**VOTE**

**POUR : UNANIMITÉ**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

---

### 4.2 Déroulement des PFE : Pierre ROSIER.

Pierre ROSIER souligne l'importance de ce moment important dans la vie pédagogique d'une école d'architecture, à savoir les premiers diplômes de fin d'année. L'évaluation des premiers PFE s'est déroulée les 26 et 27 juin 2018. A cette occasion madame Erika Bareigts, ancienne Ministre des Outre Mers, député de La Réunion, est venue rencontrer les membres du jury. Lors de cette rencontre madame la Député a souligné l'importance de ce moment pour l'établissement et pour l'ensemble du monde universitaire réunionnais et réaffirmé son soutien au développement de l'école, quant à son intégration dans la carte de l'enseignement supérieur et son rayonnement à l'international. Madame la Député a tenu à s'entretenir avec les directeurs des deux composantes, monsieur Alain Dery pour l'ENSAM, monsieur Pierre Rosier pour l'Antenne :

- 9 étudiants ont validé le PFE

- 2 étudiants sont ajournés. Il convient de mentionner qu'un postulant a fait l'objet de longs débats au sein du jury.

Ces 2 étudiants sont appelés, après entretien avec la présidente du jury, à se représenter à la session 2018-2019. Ils devront se réinscrire pédagogiquement en S10.

Il convient de mentionner que les membres du jury se sont félicités de la qualité des projets de fin d'études au regard des critères pédagogiques d'obtention au sein des autres domaines d'études de l'ENSAM et dans les autres écoles métropolitaines.

Alain DEREY ajoute qu'effectivement le travail était de qualité. Tous les membres présents ont salué la bonne ambiance et la très bonne organisation de cette première session. Il précise qu'au niveau des Assises de l'Outre-Mer, 3,5 millions d'euros ont été affectés en investissement à l'antenne de La Réunion pour accompagner sa transformation en établissement de plein exercice. Les différentes étapes qui conduisent à la réussite finale de ce projet semblent progressivement être franchies.

### 4.3 Séminaire « Architecture tropicale » : Pierre ROSIER.

Une information doit être adressée au LIFAM quant à l'organisation de ce séminaire dans la perspective de l'éventuelle participation d'un architecte praticien.

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE PÉDAGOGIE  
Bureau des stages

**4.4 Approbation de la liste des étudiants en stage master recherche au LIFAM pour l'année 2017-2018 qui font un stage de 12 semaines et sont donc gratifiés par l'ENSAM : Jacques BRION.**

NOM - PRÉNOM	Nom du Directeur	Dates de stage	Thématique
ADAM Romane	MAMOU Khedidja	Du 28 mai au 27 juillet 2018 Et Du 27 août au 14 septembre 2018	Proposer un outil de lecture sur le patrimoine ordinaire dans les faubourgs, le cas du Faubourg Figuerolles à Montpellier
FUNG KWOK CHINE Thibaut	RADUCANU Vinicius CELAIRE Robert	Du 28 mai au 27 juillet 2018 Et Du 27 août au 14 septembre 2018	Expérimentation et prototypage de traitements et d'assemblage structuraux en bambou
GREGOROVA Dalia	VIALA Laurent	Du 28 mai au 27 juillet 2018 Et Du 27 août au 14 septembre 2018	Penser et concevoir l'architecture en milieu numérique collaboratif
MONCERE Lucie	TITEUX Catherine	Du 28 mai au 27 juillet 2018 Et Du 27 août au 14 septembre 2018	La pierre en Languedoc-Roussillon Formes expressives et techniques

RABARY Jonathan	DEVILLERS Philippe	Du 28 mai au 27 juillet 2018 Et Du 27 août au 14 septembre 2018	Influence de la stabilisation et de la densité des briques de terre crue sur leur pouvoir tampon d'humidité
WEYMULLER Marion	ISZATT Annabelle	Du 28 mai au 27 juillet 2018 Et Du 27 août au 14 septembre 2018	Forme urbaine générée par le logement collectif

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs la liste des étudiants en stage master recherche au LIFAM pour l'année 2017/2018 :

---

**VOTE**                      **POUR : UNANIMITÉ**                      **CONTRE :**                      **ABSTENTION :**

---

**4.5 Approbation de la liste des maîtres de conférences associés pour l'année universitaire 2018/2019 : Alain DEREY.**

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que la commission de la pédagogie et de la recherche qui s'est réunie le 18 juin dernier a validé la liste des maîtres de conférence associés conformément aux jurys de recrutement pour l'année universitaire 2018/2019.

Il est proposé aux administrateurs d'approuver cette liste.

Il précise que la différence entre la liste votée par la CPR (cf. compte-rendu) et celle envoyée au ministère de la culture (cf. courrier du 21/06/2018) résulte de la non recevabilité administrative d'Agnès BURGERS sur le second poste de STA puisqu'elle n'a pas d'activité professionnelle principale. Ce poste a donc été pourvu par Clément RABOURDIN, classé en numéro 2.

En ce qui concerne le champs « Histoire, cultures architecturales », Théodore GUINIC, doctorant, n'a pas pu être recruté au regard des nouveaux textes. Ce poste a donc été pourvu par Emmanuel GARCIA.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs la liste des maîtres de conférence associés pour l'année universitaire 2018/2019 conformément au tableau voté en CPR sous réserve des modifications apportées en CA :

---

**VOTE**                      **POUR : 15**                      **CONTRE :**                      **ABSTENTION : 1**

---

## DIRECTION

### **4.6 Approbation de la constitution d'un groupe de recherche en Formation dénommé « Hit Lab » : Alain DEREY et Élodie NOURRIGAT.**

Élodie NOURRIGAT porte à la connaissance des administrateurs la demande de création d'un groupe de recherche en Formation. L'idée étant d'avoir une structure de recherche complémentaire à celle du LIFAM qui porterait sur des axes de recherche projectuelle autour de la question du projet. Ce groupe de recherche en formation dénommé « HIT LAB » pour les 3 axes développés « Habiter, Innover et Transformer » est constitué de 16 membres, tous architectes dont la majorité sont enseignants, sous l'accompagnement de Frédérique VILLEMUR, maître de conférence à l'ENSA de Montpellier et Habilitée à Diriger les Recherches (HDR), pour les aider à se structurer autour des axes de recherche. Des personnalités hors de l'ENSAM ont rejoint également ce groupe, ce qui permettra d'élargir ce réseau à un maximum de personnes. C'est l'occasion également de permettre à des architectes de s'inscrire dans la recherche dans le cadre d'un doctorat et de bénéficier d'un accompagnement de leur carrière. En ce qui la concerne, elle porte à la connaissance des administrateurs que cela lui permettra de soutenir une HDR.

De plus, la création de ce groupe de recherche contribuera à développer l'offre de recherche à l'ENSAM avec le LIFAM qui est plus axé sur une recherche académique alors que le HITLAB s'orienterait sur une recherche plus projectuelle.

Le HIT LAB compte déjà de nombreux partenaires liés, en partie, aux activités actuelles des enseignants au sein de ce groupe. Ces partenaires ont souhaité d'ailleurs témoigner leur soutien et permettront de mettre en place des contrats de recherche et de positionner le HIT LAB comme un véritable acteur de son territoire. Des universités avec des laboratoires associés avec le GERPHAU, des partenaires étrangers avec le Canada, l'Espagne avec l'université de San Sebastian avec le projet de mettre en place des doctorats européens en collaboration avec leur école doctorale. Des partenariats dans le cadre de la recherche avec le soutien d'architectes, de praticiens mais aussi d'entreprises qui pourraient nous solliciter pour porter des programmes de recherche liés à leur développement. Elle prend l'exemple du Crédit Agricole du Midi qui organise une réflexion sur la qualité urbaine et qui souhaiterait les solliciter pour porter des recherches dans ce cadre là.

La Présidente, Anne-Lucie WACK trouve cette idée tout à fait pertinente et complimente le dossier de présentation qui a été diffusé aux administrateurs.

Michel MATIVAL, représentant étudiant, trouve que ce projet est une très bonne idée. Il trouve opportun qu'il y ait une réflexion complémentaire sur le projet car c'est l'enseignement principal et fondamental à la formation d'un futur architecte. Il trouve pertinent de permettre une complémentarité autour du doctorat académique qui sera dans le prolongement des questions abordées prochainement au ministère. C'est une très bonne réflexion qui intéresse déjà d'autres écoles puisqu'il a pu en discuter avec d'autres étudiants afin d'avoir un ressenti général sur ce sujet.

Frédérique VILLEMUR souhaiterait éclairer le fait qu'il faudra développer les spécificités d'un doctorat en architecture par le projet, c'est à dire, mettre en avant le processus de création, de penser à l'œuvre, par le projet. Bien comprendre que la recherche académique est portée par le LIFAM afin d'éviter par la suite une atomisation des chercheurs. La recherche proposée par le HIT LAB est spécifiquement destinée aux architectes qui pensent à l'œuvre par le projet.

Anne-Lucie WACK pense que ce laboratoire incarne le souhait, comme l'a précisé Michel MATIVAL, de remettre l'architecture au centre. Ce qui est aussi intéressant, c'est la mise en évidence de la complémentarité du LIFAM et du HIT LAB, vu de l'extérieur, cela donne une très bonne image.

Dominique TRIAIRE pose la question sur l'accompagnement financier relatif à la création de ce nouveau laboratoire.

Élodie NOURRIGAT répond que pour les écoles nationales supérieures d'architecture, la recherche est organisée par le Bureau de la Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère au sein de la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture au ministère de la culture. Ce bureau est chargé du développement de la politique scientifique et de recherche dans les domaines de la recherche architecturale, urbaine et paysagère au sein ENSA : soutien, suivi et habilitation des laboratoires de recherche, les contrats doctoraux, l'organisation et le suivi d'appel à projets, la valorisation et la diffusion des productions scientifiques émanant des unités de recherche des ENSA.

Le groupe de recherche pourra alors être éligible à une subvention à partir du moment où il sera habilité par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les formations et les équipes de recherche, françaises comme étrangères.

Elle porte également à la connaissance des administrateurs que le groupe de recherche « HIT LAB » a préparé un plan de formation spécifique pour l'année prochaine pour l'accompagnement de tous ses enseignants car l'objectif premier est de faire de la recherche en nombre afin de pouvoir ensuite porter une recherche individuelle. Le plan de formation permettra d'être accompagné par des intervenants extérieurs autour des questions des doctorats, des thématiques, etc....

Frédérique VILLEMUR ajoute que l'organisation d'un séminaire est également prévue avec une inscription dans la continuité au cours duquel on peut approcher des étudiants en fin de master qui commencent à comprendre un peu ce qu'est la recherche doctorale et d'autres collègues enseignants afin de pouvoir rassembler des praticiens.

Anne-Lucie WACK demande s'il y a des liens avec l'antenne de La Réunion.

Élodie NOURRIGAT répond que Jane COULON et Malek DAHBI, architectes et enseignants dans le champ TPCA à l'antenne, ont été intéressés pour participer à cette dynamique de recherche et se sont inscrits dans une démarche doctorale.



Jane COULON, enseignante élue de La Réunion, en visioconférence, pense que la création d'un groupe de recherche avec le projet au centre de la question a toute sa place au sein de l'école. Elle confirme sa volonté et celle de Malek DAHBI de s'inscrire dans ce cadre de recherche, elle pense que c'est un thème de recherche qui peu intéresser bon nombre d'étudiants de La Réunion. Elle est très enthousiaste à la perspective de pouvoir participer à ce projet.

Simon VANHLEST n'est pas arrivé à identifier les personnes extérieures à l'ENSAM et souhaiterait une information à ce sujet.

Élodie NOURRIGAT répond qu'il s'agit de Florence SARANO, architecte et maître de conférence à l'ENSA de Marseille et David HAMERMAN, architecte et maître de conférence à l'ENSA de Toulouse.

Simon VANHLEST souhaiterait savoir si le groupe de recherche va demander des financements au ministère de la culture et quelle coordination le groupe prévoyait au niveau de l'enseignement au sein de l'école.

Élodie NOURRIGAT répond que la coordination au sein de l'école se fera au niveau du master que ce soit au niveau de l'enseignement du projet ou de l'encadrement du mémoire. Dans les activités menées aujourd'hui, les enseignants intègrent déjà les étudiants de master dans une dynamique de recherche, notamment par les colloques. Il y a déjà des prémices de ce dispositif dans les activités menées par les enseignants. Pour elle, il est impossible de déconnecter une activité de recherche au sein d'une ENSA de l'enseignement proprement dit.

Simon VANHLEST pose la question du lien avec le LIFAM.

Élodie NOURRIGAT répond qu'il se fera en fonction des opportunités, s'il y a des programmes de recherche qui permettent une réponse commune, on pourra assurer une complémentarité au travers des différentes compétences. Selon elle, il est important d'asseoir cette complémentarité.

Dominique TRIAIRE demande au directeur s'il est prévu un soutien administratif à terme, car cette équipe va monter des projets et va solliciter l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), elle devra être aidée pour s'assumer administrativement.

Alain DEREY répond qu'il y a évidemment une volonté d'accompagner ces équipes de recherche. Il y a une force de travail tout à fait impressionnante de la part de la majorité des enseignants, qui le font eux-mêmes pour des raisons de rapidité d'exécution et d'opportunité, qui sont parfois directement en lien avec le directeur qui est à même de les accompagner sur certains rendez-vous. Cela a été le cas, notamment, sur San Sebastian. Il est évident que si on veut porter ce projet, à un moment ou un autre, il faudra aller plus loin que la personne qui est déjà présente sur ce poste comme chargée de la valorisation de la recherche et qui pourra être un recours, pour ne pas dire un secours, pour cette équipe de recherche. Nous savons tous que dans le cadre des programmes développés par les appels à projet de l'ANR ou d'autres appels à projet européens, des crédits sont prévus pour recruter des personnes afin de renforcer et soutenir le travail des équipes de recherche retenues.

Daniel DELGAGO souhaite remercier publiquement Élodie NOURRIGAT pour cette initiative qui va permettre à bon nombre de jeunes enseignants comme lui, d'être accompagnés par des titulaires dans une dynamique de recherche en vue de l'obtention d'un doctorat.

Et de pouvoir plus facilement s'inscrire dans un plan de titularisation ouvert par les nouveaux décrets... ajoute Alain DEREY

Anne-Lucie WACK s'interroge sur l'échéance.

Élodie NOURRIGAT répond que le groupe pourrait être en mesure d'engager les premières inscriptions, que ce soit en doctorat classique ou en doctorat sur VAE pour des enseignants, notamment titulaires, qui ont suffisamment d'expertise et suffisamment d'éléments, par exemple, de par les enseignements qu'ils dispensent, pour en bénéficier.

Daniel DELGADO rajoute que c'est une double motivation. En effet, pour un praticien comme lui qui doit déjà gérer une agence en plus de son activité d'enseignement, le doctorat par VAE est une vraie opportunité.

Anne-Lucie WACK confirme que le doctorat par VAE est extrêmement fécond dans beaucoup d'écoles.

Frédérique VILLEMUR appelle à la vigilance car, même si elle admet que le doctorat par VAE existe, on ne sait pas encore comment le CNECEA, dont les instances sont en train de se mettre en place, va gérer cette question. En effet, jusqu'à quand on va accepter les doctorats par VAE ? Car le jour où le passage du doctorat par le projet en architecture se fera, est-ce que les critères ne seront pas différents ? On passera à un temps plus long qu'une année. Il faut rester vigilant sur cette question.

Frédérique VILLEMUR questionne Élodie NOURRIGAT sur l'école doctorale de rattachement du groupe HIT LAB.

Élodie NOURRIGAT répond que c'est l'université de Perpignan qui souhaite les accompagner dans leur démarche. Frédérique VILLEMUR constate la volonté d'élargir le territoire.

Élodie NOURRIGAT répond que la volonté était d'être présent sur la région OCCITANIE et pas se limiter au territoire montpelliérain. Cela permet de mettre en contact des collaborations avec l'université de Perpignan où ils ont déjà des formations sur la question du patrimoine et des masters professionnels sur lesquels on peut aussi collaborer pédagogiquement. Aujourd'hui, ils ont l'aval du président de l'université et de l'école doctorale où ils ont déjà la section 18 - Architecture.

Alain DEREY rajoute qu'il est important de s'inscrire aussi dans une dynamique internationale avec le pays catalan et l'Espagne à proximité.

Anne-Lucie WACK retient deux points importants :

- le support administratif qui va être donné à ces groupes pour qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions,
- la politique doctorale qui mériterait d'être clarifiée ; elle souhaiterait, compte-tenu de la nouvelle impulsion donnée, y revenir dans un prochain CA.

Anne-Lucie WACK remercie Élodie NOURRIGAT et soumet à l'approbation des administrateurs la constitution du groupe de recherche en Formation « Hit Lab » :

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

## DIRECTION

### **4.7 Approbation du calendrier des élections du conseil d'administration, de la commission des formations et de la vie étudiante et de la commission de la recherche : Alain DEREY.**

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs le calendrier des élections pour la rentrée 2018 (cf. annexe ci-jointe).

---

<b>VOTE</b>	<b>POUR : UNANIMITÉ</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

---

## 5 | QUESTIONS OUVERTES

---

## DIRECTION

### **5.1 Avis du CA sur la Charte de déontologie et d'éthique : Alain DEREY.**

Alain DEREY souhaite rappeler qu'il y a priorité de la ministre qui a rappelé à tous les établissements supérieurs sous son autorité l'importance de ce document. Il y a une forte demande des étudiants sur l'ensemble des écoles qui vise à rappeler les droits et les devoirs aussi bien des enseignants que des étudiants pour pouvoir sensibiliser les uns et les autres à des règles et des attitudes qui permettent d'éviter certains excès qui sont de plus en plus soulignés et qui ne doivent plus exister. La charte a vraiment pour but d'être un guide de bonne conduite qui vise à rappeler les notions du vivre ensemble au sein d'une école. Monay CASSAN et Alexandra LE PAPE ont fait des recherches et ont collectés tout ce qui a pu se faire dans les autres écoles. Le groupe de travail composé d'enseignants et d'étudiants élus au CA a apporté ses réflexions sur le document présenté aujourd'hui qui est le fruit de tout ce travail. Il permet d'aller au-delà d'une simple sensibilisation et qu'il y a un engagement moral.

Cette charte sera présentée à l'occasion du séminaire de rentrée du 6 septembre par Frédérique VILLEMUR en présence des enseignants et du personnel administratif mais aussi des représentants étudiants élus dans les commissions ainsi que les présidents des associations. L'objectif est d'avoir une information constructive et tout au long l'année, cette charte continuera à être discutée car il ne faut pas simplement qu'elle soit inscrite dans le marbre. Il pense que ce groupe de travail doit perdurer pour continuer à faire évoluer ce document.

Frédérique VILLEMUR pense que comme tous les étudiants devront se saisir de ce document, il serait opportun de faire un point à la fin du premier semestre pour voir ce qu'on peut y apporter de plus.

Michel MATIVAL pense qu'il serait intéressant que la Charte soit abordée lors des présentations des enseignements à la rentrée.

Alain DEREY propose de la présenter avec Frédérique VILLEMUR et les étudiants, le 6 septembre à cette occasion.

Un tour de table est organisé afin que chacun puisse faire ses observations sur le document présenté.

Zakaria TOUIL souhaiterait qu'au-delà de ce document, un plan d'actions puisse être mis en place.

Frédérique VILLEMUR répond qu'il y a plusieurs personnalités et des associations chargées de ces questions là et que l'ENSAM peut les solliciter pour venir en parler. Elle pense que c'est aux étudiants de prendre la main sur l'organisation de ces rencontres et ces débats. La sensibilisation ça passe par les acteurs.

Sibylle THUBERT porte à la connaissance des administrateurs que les étudiants élus se sont rencontrés plusieurs fois dans le courant de l'année afin de travailler sur un ensemble de questionnaires relatifs à l'ambiance, à la santé, etc... et l'ensemble des étudiants peut avoir accès aux résultats de ces enquêtes. Dans les actions, cela en est une qui mérite d'être connue.

Michel MATIVAL pense que cette charte est la première phase de sensibilisation qui arrive à terme. La deuxième, qui est en phase de réflexion, serait d'organiser une petite formation contre les harcèlements dans le milieu universitaire et aller dans chaque école pour sensibiliser sur ces sujets.

Simon VANHELST pense qu'il y a une confusion. En effet, le sous titre du document présenté séance annonce les principes et les bonnes pratiques dans la mission de service public mise en oeuvre par les agents publics que sont les enseignants et le personnel administratif et la situation des usagers que sont les étudiants. Cette confusion ne se retrouve pas dans les autres chartes de déontologie et d'éthique qu'on peut trouver sur le net.

Anne-Lucie WACK est d'accord avec cette remarque et propose de supprimer dans le sous-titre « dans la mission de service public ».

Cette proposition est approuvée par les administrateurs.

Simon VANHELST pense qu'il faut s'interroger sur les personnes concernées par cette charte. S'il s'agit uniquement des enseignants et des administratifs, doit on parler de la notion de « conflits d'intérêt » ? Il pense également que ce document aborde la notion de liberté d'expression, du respect des opinions mais pas de celle relative au savoir vivre et au respect tout court.

Il est d'avis que parallèlement à cette charge de déontologie, il puisse y avoir un comité d'éthique dont la mission serait la mise à jour de cette charge et de monter des programmes de sensibilisation

Alain DEREY n'y est pas défavorable. L'objectif de la présentation de ce document en CA est d'abord de montrer qu'un travail a été fait, qu'il sera présenté lors du séminaire de rentrée. Les remarques faites ici seront, bien entendu, prises en compte puisqu'il rappelle que ce document n'est pas figé, qu'il est amené à évoluer. Il est favorable à ce qu'une commission puisse être formée pour mettre à jour ce document et l'accompagner au travers de la mise en œuvre d'actions. C'est un point d'étape.

Frédérique VILLEMUR rappelle la volonté de la ministre de remettre des femmes architectes sur le devant alors qu'il y a une forte majorité d'étudiantes en architecture et d'équilibrer les savoirs.

## **5.2 Point ISITE-MUSE.**

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que des dossiers relatifs à des appels à projet ont été déposés et ont donné lieu à des financements sur les MOOCS notamment et ainsi que sur des projets étudiants.

## **5.3 Organisation du séminaire de rentrée du 6 septembre 2018.**

Alain DEREY rappelle que ce séminaire s'inscrit dans la mise en place de la réforme, et notamment sur l'organisation des ENSA et sur le statut des enseignants. Il est donc important qu'il soit suivi pour faciliter la circulation de l'information. Il demande que les représentants enseignants puissent encourager leurs collègues à participer à ce rendez-vous. Il précise que l'après-midi sera consacré à la restitution des ateliers mis en place par la CPR.

La séance est levée à 13 heures.

La Présidente,

Signé

Anne-Lucie WACK